

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS



TERRITOIRES AVENIR
L'IMMOBILIER AU CŒUR DES RÉGIONS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : TERRITOIRES AVENIR

Initiateur du PRIIPS : ARKEA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT

Code ISIN : FR001400A217

Site web de l'initiateur du PRIIP : www.arkea-reim.com - pour de plus amples informations appelez le : N°cristal 09 69 32 88 32 appel non surtaxé.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers

Document produit le 02 juin 2022.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Société civile immobilière à capital variable.

Objectifs : Proposer aux investisseurs une perspective de plus-value à long terme sur un patrimoine immobilier constitué d'établissements de santé, écoles, résidences senior et étudiantes, crèches, bureaux, coworking, coliving, logistique, commerces de centre-ville situés en France et en Europe, et également de parts ou actions de sociétés à vocation immobilière, cotées ou non cotées, et de tout instrument financier émis par des sociétés ayant un rapport avec l'activité immobilière. Le portefeuille sera complété d'une poche financière et d'actifs liquides de 10 % minimum.

Label : La SCI Territoires Avenir est engagée dans une démarche d'investissement socialement responsable de son patrimoine immobilier et a obtenu à ce titre le label d'Etat ISR.



La stratégie d'investissement et de gestion des actifs immobiliers de ce fonds intègrent une approche ESG dite « Best-in-Progress » consistant à améliorer à long terme la performance extra financière des actifs immobiliers. La société pourra recourir à l'endettement dans la limite de 40 % de la valeur des actifs immobiliers.

Investisseurs de détail visés : Tous investisseurs souscrivant un contrat d'assurance-vie [ou de capitalisation] proposant le produit en unité de compte ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement immobilier, recherchant la performance d'un placement à long terme dans les classes d'actifs décrites dans les « Objectifs » et capable de supporter une perte en capital, à savoir la perte totale ou partielle des sommes investies dans cette unité de compte.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Le produit n'offre aucune protection ni de garantie en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques de US Person.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE ÇA POURRAIT ME RAPPORTE ?

Indicateur de risque



NB : les parts de la société Territoires Avenir étant distribuées en tant qu'unités de compte de contrats d'assurance-vie, l'indicateur de risque a été déterminé en considérant la situation du bénéficiaire de l'unité de compte (et non celle de l'assureur).



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Objet de l'indicateur

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de TERRITOIRES AVENIR à vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de de TERRITOIRES AVENIR à vous payer en soit affectée.

Risques pertinents qui ne sont pas suffisamment pris en compte par l'indicateur

- **Risque de liquidité** : ce produit est non coté et dispose d'une liquidité moindre comparée aux actifs financiers. La liquidité des parts n'est pas assurée à tout moment, l'immobilier est par définition un actif peu liquide. Le recours à l'endettement est susceptible d'affecter le rendement du produit et sa capacité à honorer les demandes de rachat.
- **Risque de contreparties** : de perte financière pour le produit résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations (ex : risque de défaillance d'un locataire ou d'un cocontractant, risques liés aux aléas de la construction et de la mise en location).

Perte maximale possible du capital investi

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Il n'existe aucune garantie ou protection de capital.

Scénarios de performance

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Investissement de 10 000 euros		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tension		9 792,68 € -2,07%	9 793,47 € -0,42%	9 789,12 € -0,21%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 223,31 € 2,23%	12 432,22 € 4,45%	15 982,19 € 4,80%
Scénario neutre	Rendement annuel moyen	10 334,37 € 3,34%	12 740,36 € 4,96%	16 547,42 € 5,17%
Scénario favorable		10 454,64 € 4,55%	13 066,01 € 5,49%	17 145,58 € 5,54%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur dix (10) ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez dix mille (10 000) euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le Produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts du produit lui-même. Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

ARKEA REIM est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Une défaillance de la société de gestion serait sans effet pour votre investissement dans le Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Investissement de 10 000 euros	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux Incidence sur le rendement (réduction de rendement par an)	521,35 € 5,21%	2 364,02 € 3,63%	5 313,19 € 2,97%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an (au bout de 10 ans)

Coûts ponctuels	Coût d'entrée	0,20%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coût de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coût de transaction de portefeuille	0,41%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,36%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Les produits immobiliers présentent la particularité d'inclure les frais d'exploitation de leur patrimoine immobilier dans les frais récurrents.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	L'indice des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00%	L'indice des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉES ?

Période de détention recommandée : 10 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles mais ne sont pas garantis. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

Le rachat a lieu à cours inconnu. En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (10 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription est plus important. Les demandes de retrait et les exclusions s'effectueront par ordre chronologique de réception des dites demandes par la gérance, tant que les souscriptions nouvelles permettront de faire face auxdits retraits ou exclusions. Dans l'hypothèse où les souscriptions nouvelles ne permettraient pas de faire face aux demandes de retraits ou exclusions, les rachats seront limités à un montant maximum.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux statuts.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant la période de détention recommandée, ou toute autre date.

COMMENT PUIS-JE PORTER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de l'initiateur du produit, (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- **Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de l'initiateur :**
 - o par e-mail : service.clients@arkea-reim.com
 - o ou bien par courrier à l'adresse suivante : ARKEA REIM, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris
- **Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le vend,** veuillez contacter cette personne en direct

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Avant sa souscription, l'investisseur (assureur-vie) souscrivant le produit en direct reçoit une copie des statuts de la société, du dernier document d'information des investisseurs, du dernier rapport annuel, et un bulletin de souscription. Cette obligation légale incombe à l'initiateur. L'attention de l'investisseur est attirée sur les facteurs de risques qui sont détaillés dans les documents qui lui sont remis, qu'il n'appartient pas au présent Document d'Informations Clés de lister exhaustivement.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02 juin 2022.

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.